



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 6251

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé quel est le nombre de programmes d'échanges de seringues mis en place jusqu'à ce jour ainsi que leur localisation. Il souhaiterait aussi connaître le nombre de distributeurs-échangeurs de seringues ainsi que celui des boutiques.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé précise à l'honorable parlementaire que les crédits d'Etat de lutte contre le sida permettaient de financer, fin 1996, 65 programmes d'échange de seringues, 89 automates et 30 lieux de contacts pour usages de drogues actifs, communément appelés « boutiques ». L'ensemble de ces programmes sont répartis sur environ 100 villes différentes. La politique de réduction des risques en direction des usagers de drogues repose depuis plusieurs années sur quatre grands axes. Le premier axe est la vente libre de seringues, principal vecteur d'approvisionnement, au travers des 23 000 officines pharmaceutiques du territoire. La mobilisation des pharmaciens progresse, comme en témoigne le succès du « Stéribox », trousse de prévention vendue au prix réduit de cinq francs dans les officines (184 000 Stéribox par mois en 1997). Le second axe correspond aux programmes associatifs d'échange de seringues, reposant sur des unités mobiles, des lieux fixes d'échange et des équipes de rues. Des équipes réduites d'agents de prévention, éducateurs, infirmiers ou médecins proposent du matériel stérile, une information, une écoute et une orientation aux usagers de drogues les plus marginalisés. Les distributeurs automatiques, récupérateurs et échangeurs-distributeurs de trousses de prévention constituent le troisième axe. Ce monde d'accès aux seringues est utile et complémentaire (accès au matériel d'injection la nuit et le week end notamment) des autres actions de proximité. Les lieux de contacts pour usagers de drogues (ou « boutiques ») représentent, enfin, un axe dont les objectifs sont très ambitieux puisqu'ils sont des lieux refuges, ouverts et chaleureux (possibilité de discuter, de se reposer, de se doucher, de laver son linge, de prendre un café...), offrant des soins infirmiers de première urgence, proposant une orientation vers le dispositif sanitaire et social et disposant du matériel d'injection stérile.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6251

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4039

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1095